



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention GEOGRAPHIE** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Yves RICHARD	Président : Albin ULLMANN	Présidente : Nadège MARTINY
Membres :	Membres :	Membres :
Jean-Philippe ANTONI	Jean-Philippe ANTONI	Yves BOQUET
Yves BOQUET	Yves BOQUET	Pierre CAMBERLIN
Pierre CAMBERLIN	Valérie FACCHINETTI	Valérie FACCHINETTI
Valérie FACCHINETTI	Julie FEN-CHONG	Anne JÉGOU
Julie FEN-CHONG	Nadège MARTINY	Pascal ROUCOU
Benjamin MOTTE-BAUMVOL	Benjamin MOTTE-BAUMVOL	Thomas THEVENIN
Pascal ROUCOU	Pascal ROUCOU	Albin ULLMANN
	Thomas THEVENIN	

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le jeudi 30 novembre 2017

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines



Philippe SALVADORI